



Bulletin d'information de l'Observatoire des
Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère

Région Bourgogne Franche Comté : Résultats du 2^{ème} trimestre 2025

OMAA BFC, DRAAF BFC, GDSA BFC et ADA BFC

14/07/2025

FAITS MARQUANTS

- **26 déclarations** entre le 1^{er} mars et le 30 juin 2025
- Troubles constatés principalement en lien avec **la maladie noire** (Virus CBPV)
- Informations GDSA
- Enquête ADA

1. Bilan du 2^{ème} trimestre 2025

Au 2^{ème} trimestre 2025, **26 déclarations** ont été enregistrées au guichet unique d'OMAA BFC.

2 déclarations concernaient des mortalités massives aiguës d'abeille avec suspicion d'intoxication dans les départements de la Haute-Saône et de la Nièvre en cours d'investigation par la DRAAF et les DDSCPP.

24 déclarations ont été orientées vers la 3^{ème} voie Autres Troubles.

Figure 1 : Localisation des troubles constatés à l'OMAA en 2025 en Bourgogne-Franche-Comté selon la date de constat

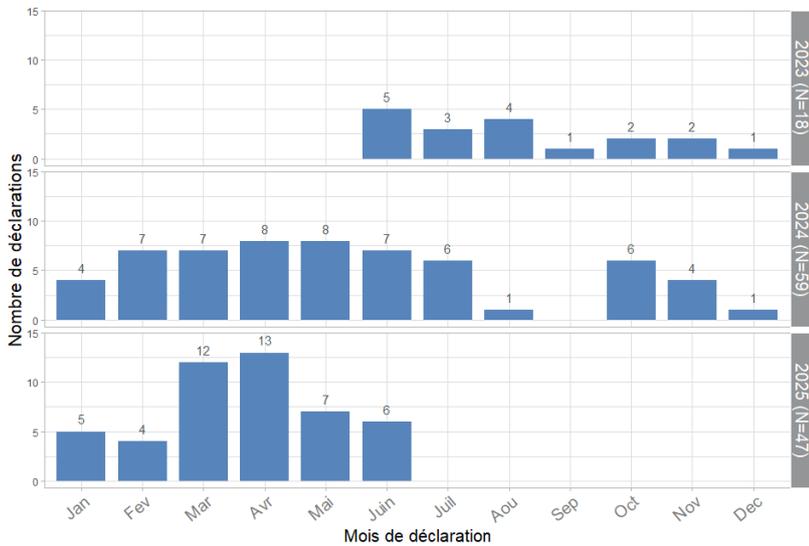
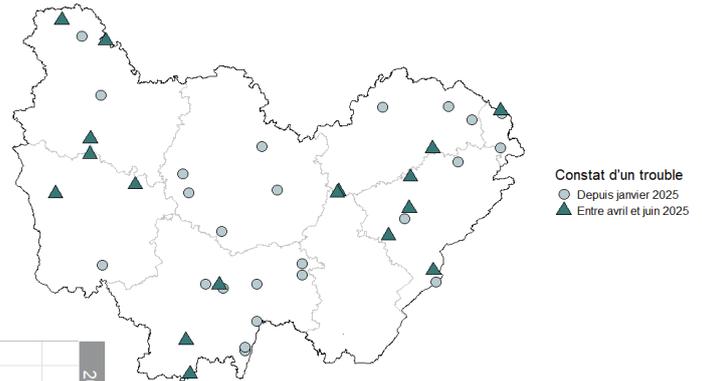
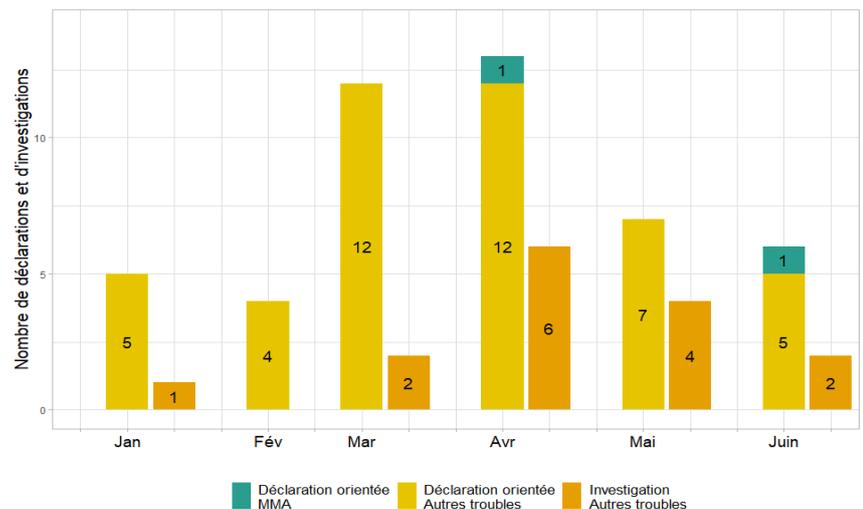


Figure 2 : Nombre mensuel de déclarations à l'OMAA entre 2023 et 2025 en Bourgogne-Franche-Comté

Figure 3 : Nombre mensuel de déclarations orientées vers chacun des dispositifs de surveillance et nombre mensuel d'investigations conduites via le dispositif de surveillance des Autres troubles en 2025 en Bourgogne-Franche-Comté. NB : 2 investigations menées en juin n'apparaissent pas sur le graphe



Sur les 24 déclarations orientées Autres Troubles, **13 investigations** ont été menées dans les ruchers.

Au cours de ces visites, 2 déclarations ont été réorientées pour suspicion de maladies réglementées. 1 foyer de **loque américaine** a été confirmé, il est en cours de gestion par la DDSCPP du 25.

Les principaux troubles observés par les apiculteurs sur ce 2^{ème} trimestre sont les **mortalités d'abeilles adultes, des anomalies comportementales d'abeilles adultes ainsi que des anomalies de développement de la colonie.**

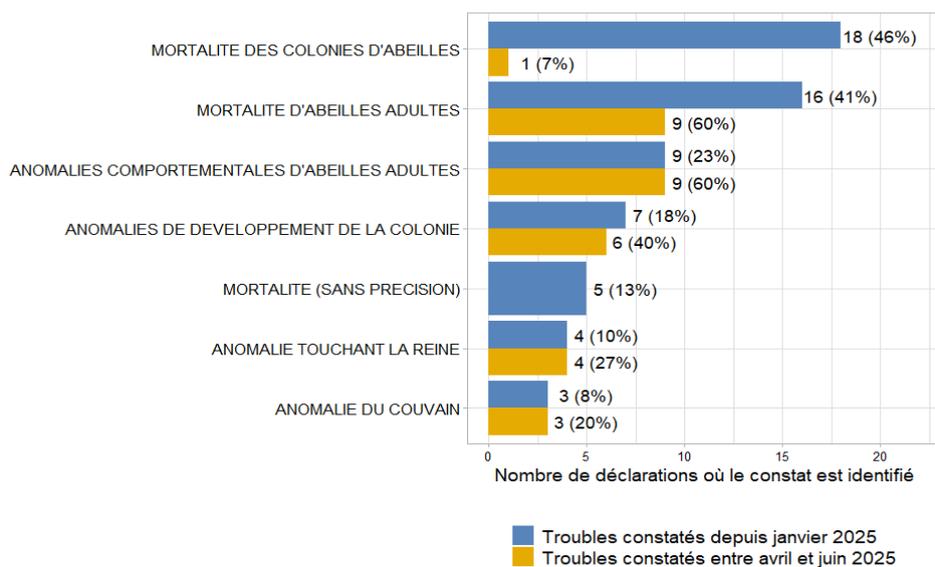


Figure 4 : Principaux constats identifiés par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur les troubles orientés Autres troubles constatés depuis janvier 2025 (n=39) et les troubles constatés entre avril et juin 2025 (n=15) en Bourgogne-Franche-Comté.

Au cours des visites d'investigation Autres Troubles, des prélèvements ont été réalisés principalement pour des **recherches virologiques** (9 analyses au LDA 39) et des **recherches multi résidus** (2 analyses au GIRPA).

Les analyses réalisées sont majoritairement revenues positives au-delà du seuil clinique pour le **virus de la maladie noire (CBPV)** dans les ruchers visités.

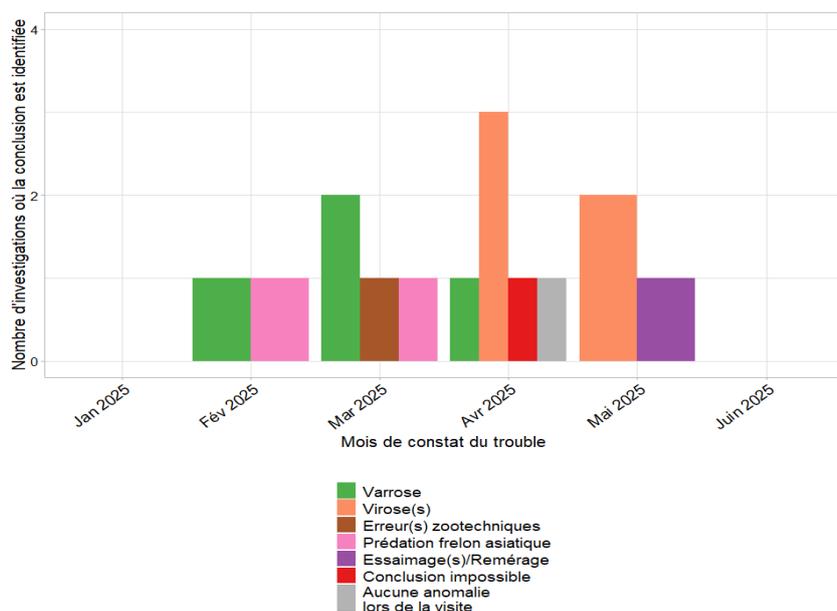


Figure 5 : Répartition mensuelle des diagnostics ou suspicions de l'investigateur (n=15) sur 12 troubles orientés Autres troubles constatés en 2025 en Bourgogne-Franche-Comté.

La maladie noire ou paralysie chronique des abeilles (CBPV)

Il s'agit d'une **maladie virale contagieuse** qui se **transmet principalement par contacts physiques et échanges de nourriture**.

Des abeilles très serrées dans la ruche, des périodes prolongées de mauvais temps, de longs transports durant la transhumance, une importante miellée de forêt, tout ce qui peut provoquer une abrasion de la cuticule (porte trop basse, trappe à pollen laissée trop longtemps, varroa) et une forte densité de colonies dans un environnement où l'approvisionnement en nourriture est limité, semblent favoriser l'apparition de la maladie.

Le virus peut être fatal pour les abeilles adultes infectées. En général, seules quelques colonies en sont atteintes. Une transmission verticale a pu aussi être mise en évidence (*c'est-à-dire à la descendance via la reine*). On l'appelle aussi « **maladie noire** » en raison d'une perte de poils chez les abeilles dont l'abdomen apparaît alors noir et luisant, « **mal des forêts** » car elle survient souvent sur les colonies produisant du miel de miellat, « **mal de mai** » car on l'observe souvent au début de la saison de butinage.

Ce virus est très fréquemment retrouvé dans les colonies, beaucoup de colonies sont porteuses asymptomatiques. La maladie ne s'exprime que si les abeilles sont victimes d'un **stress (manque de nourriture, claustration liée aux conditions météorologiques)**. Les autres causes favorisantes, les plus souvent citées, sont une **sensibilité héréditaire** et **les facteurs environnementaux** tels que des carences protéiques.

Symptômes :

Abeilles mortes devant la ruche en plus ou moins grande quantité

Certaines abeilles sont noires, luisantes, sans poils

Certaines sont rejetées par les autres

Troubles nerveux avec tremblements, difficulté de vol

Des analyses par PCR avec quantification permettent de confirmer la maladie

Prévention :

Réduire la contamination par contact en agrandissant l'espace dans la ruche

Eviter les périodes de disette

Améliorer la génétique de la colonie (changement de reine, attention aux colonies éleveuses)

Bonne gestion varroa

Limiter l'utilisation des trappes à pollen

Eviter de faire hiverner sur des réserves nourricières issues de miellat

Pour en savoir plus sur l'Omaa, se référer à la page dédiée du site internet de la Plateforme nationale d'épidémiologie en santé animale en cliquant ci-après → www.plateforme-esa.fr

2. Informations GDSA

Les points de vigilance périodiques préconisés par le réseau GDS(A)

Thématique	Point de vigilance	Actions à mettre en place
VARROA	Préparation de son traitement estival	Mettre en place des comptages en juin pour adapter son calendrier de traitement selon l'infestation : - Sur langes : <10 varroas/jour - Varroas phorétiques : <3 varroas/100 abeilles
		Si traitement avec arrêt de ponte artificiel (encagement, retrait de couvain...), marquer les reines
		Si pas encore fait, se rapprocher de son GDSA pour commander ses médicaments* (respecter la rotation des molécules en fonction des traitements appliqués les années précédentes)
	Application du traitement estival	Traiter avec des produits AMM et respecter la posologie en absence de hausse
		Traiter toutes les colonies d'un même rucher en même temps
		Si utilisation de médicaments avec lanières, gratter et repositionner à mi-traitement
Contrôle et surveillance	Contrôler l'efficacité du traitement et/ou les réinfestations possibles en mettant en place des comptages - Sur langes : <0,5 varroas/jour - Varroas phorétiques : <2 varroas/100 abeilles	
	Surveiller le couvain et vérifier l'absence de signes cliniques de la varroose (couvain mosaïque, abeilles aux ailes abimées, etc...)	
Frelon à pattes jaunes	Protection des ruchers (ATTENTION, "ANNÉE À FRELONS" !)	Préparer son matériel (muselières, pièges, harpes, réducteurs d'entrée...), à installer quand la pression s'installe (>3-4 frelons/ruche)
	Recherche des nids secondaires	Surveiller les réserves, compléter si nécessaire (sirop, pâte protéinée) Rechercher et déclarer les nids secondaires pour destruction autour des ruchers (lefrejon.com)
Eau & Nourrissement	Disettes polliniques	Surveiller les réserves polliniques, surtout en août avec les risques de disettes (impact sur la qualité des futures abeilles d'hiver)
	Eau	Assurer régulièrement l'apport en eau des colonies, surtout avec les fortes chaleurs (attention à l'évaporation !)

*Attention, certains GDSA ont clôturé leur campagne de commandes pour 2025.

Pour plus de renseignements, contactez le GDSA de votre département en cliquant [ICI](#)



21 - GDSA de Côte d'Or Contact : Jacqueline PERRONNEAU Téléphone : 06 84 80 41 41 Mail : secretariat.gdsa21@gmail.com Site internet : https://www.gdsa21.fr/	25 - GDSA du Doubs Mail : gdsapicole25@gmail.com Site internet : https://www.gdsapicole25.com/
58 - GDSA de la Nièvre Contact : Xavier ROUBY Téléphone : 06 50 07 20 19 Mail : gdsa@abeillenivernaise.fr Site internet : https://www.abeillenivernaise.fr/?articles=gdsa	90 - GDSA du Territoire de Belfort Rattachement au GDSA du Doubs (voir les coordonnées ci-dessus)
71 - GDSA de Saône-et-Loire Contact : Marc PIARD Téléphone : 06 31 61 42 93 Mail : gdsa71@free.fr Site internet : http://gdsa71.free.fr/GDSA71.html	70 - Syndicat d'apiculture et de défense sanitaire apicole de Haute-Saône Mail : à venir Page facebook : https://www.facebook.com/Unionapicole70
89 - Association sanitaire apicole de l'Yonne Contact : Jean-Jacques MULOT Mail : jjmulot.apis89@gmail.com Page facebook : https://www.facebook.com/les.apiculteurs.de.l.yonne.say.asady	39 - GDSA du Jura Mail : gdsa39.contact@gmail.com Site internet : https://gdsa39.fr/
Section apicole régionale GDS BFC : Contact : Tiphaine SEULLIET Mail : tiphaine.seulliet.gdsbfc@reseau-gds.com Site internet : https://www.gdsbfc.org/	

3. Enquête ADA

Expérimentation : test de PETTIS

Recherche apiculteurs volontaires

L'ADA BFC et 5 ADAs, en collaboration avec l'ITSAP, travaillent sur l'évaluation et la mise au point d'une procédure, accessible à tous (facile, rapide et bon marché), pour **caractériser la résistance du varroa à l'amitraze et au tau-fluvalinate**.

Cette première approche reprend le principe du protocole mis en place par J.S. PETTIS et d'autres chercheurs : test des traitements sur des abeilles vivantes avec observation des chutes.

Le projet consistera en une double observation :

- 🐝 Celle des varroas issus de couvain soumis à des tests en laboratoire.
- 🐝 Celle des varroas phorétiques soumis au protocole de PETTIS.

Conditions requises pour participer à l'étude

Si vous disposez d'un ou plusieurs ruchers de plus de 12 colonies

Si vous souhaitez connaître :

- le niveau d'infestation de votre cheptel en VP/100ab
- et le cas échéant (si suffisamment de varroas), la sensibilité du varroa aux molécules de traitement amitraze et tau-fluvalinate via un test laboratoire et le dispositif PETTIS,

Prenez contact avec **Jean-Baptiste MALRAUX** de l'ADA BFC au : **06 23 97 45 54**

Vos déclarations sont importantes pour avoir des données épidémiologiques et mieux comprendre les problèmes de santé rencontrés

Dès que vous constatez un affaiblissement, une dépopulation, une maladie du couvain ou de la mortalité,

Contactez rapidement le numéro unique de l'OMAA BFC au **03.62.02.28.20**

Un vétérinaire prendra votre appel, 7 jours / 7 de 8h30 à 19h.

En cas d'indisponibilité, pensez à laisser un message avec vos coordonnées.